Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230425-DEC202344-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

25 AVR. 2023

DEC202344

ASSAINISSEMENT

Objet : Signature d'un devis relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration

Le MAIRE de Varennes-sur-Allier,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU la nécessité de réaliser une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration afin de répondre aux évolutions législatives impliquées par la crise du COVID-19 ;

CONSIDERANT qu'après étude, l'offre du cabinet LARBRE INGENIERIE SARL d'un montant de 2 475,00 € HT est la plus avantageuse ;

DECIDE de signer le devis d'un montant de 2 475,00 € HT avec le cabinet LARBRE INGENIERIE SARL portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité sur la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux

M ALLAIN

MAIRIE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)